

**PROCÈS VERBAL**  
**Réunion du Conseil d'École du**  
**jeudi 9 novembre 2017**

Madame CASTILLON, directrice de l'école, a ouvert la séance à 18h15.

Étaient présents :

- Mmes GILLET, CARVALHO, LECOURT, CRÉTOIS, LAURENT et M. DINOCHÉAU, **professeurs**,
- Mmes BORDEAUX, DELANOUE, FORTIN, GAUBUSSEAU, GIRARDOT, MARCHAND et MERCENT, **parents élus**,
- Mme COULON, **Adjointe au Maire**, et M. MAILLARD, **Conseiller Municipal**,
- M. DUBOIS et M. HUARD, **Responsables du Service Enfance Jeunesse de la commune**.

Étaient excusées :

- Mme GOURDY, **Inspecteur de l'Éducation Nationale**
- Mesdames du RASED
- Mme GUILLOT et M. BRETON, **enseignants** à temps partiel à l'école
- Mmes CALBRY et DODIN, **parents élus**

Madame CASTILLON propose un tour de table pour commencer ce premier Conseil d'École de l'année scolaire 2017/2018. Elle rappelle ensuite l'ordre du jour.

Les parents élus lisent les questions diverses, rédigées par des parents d'élèves, en réponse à leur appel, de façon à les intégrer aux points de l'ordre du jour lorsqu'elles s'y rapportent.

Il est à noter que 7 familles y ont exprimé leur point de vue sur le retour de la semaine à 4 jours (point 5 de l'ordre du jour). 4 sont favorables au maintien des 4,5 jours et 3 sont pour le retour à 4 jours.

Une question posée concernait un sujet d'ordre pédagogique autour de la classe ULIS. Ce type de question ne relève pas du Conseil d'École, mais du Conseil des Maîtres. Elle sera donc étudiée lors du prochain Conseil des Maîtres.

Les autres sont formulées comme suit :

1 ■ « À quand la suppression du bac à sable ? »

2 ■ « Toujours le même problème de bac à sable. Il n'est pas couvert et les enfants continuent à jouer dedans alors que les animaux errants peuvent y faire leurs besoins. Qu'est-il prévu ? Le bâcher ? Merci d'avance. »

3 ■ « Où en est le projet du sas afin que les classes soient sécurisées ? »

4 ■ « Est-ce possible de revoir la fréquence des ménages ? Les toilettes sont apparemment très sales. »

5 ■ « Nous voudrions que de l'étude soit proposée (après le goûter des enfants qui vont à la périscolaire). J'ai déjà soulevé la question plusieurs fois auprès du service jeunesse. J'ai besoin du soutien des délégués et des autres familles. »

## ❶ Résultats des élections des représentants des parents d'élèves (cf document 1)

Les élections se sont déroulées le vendredi 13 octobre 2017.

238 électeurs étaient inscrits.

108 ont voté, dont 107 par correspondance.

Le taux de **participation** est donc de **45,38%**, très en baisse par rapport à l'année précédente et il est passé sous la barre des 50%. Pour se situer : lors des élections de 2016, ce taux était pour l'école de 56,33% et la moyenne nationale de 47,30%.

6 bulletins ont été déclarés nuls, cela signifie un taux de **suffrages exprimés** de **94,44%**. Une seule liste était proposée. Elle a donc été élue à 100% des suffrages exprimés et les 7 sièges ont été pourvus.

Les parents élus sont, par ordre alphabétique : Mesdames Stéphanie BORDEAUX, Jessie CALBRY, Christelle DELANOUE, Tiphany DODIN, Mathilde FORTIN, Nathalie GAUBUSSEAU, Emeline GIRARDOT, Valérie MARCHAND et Babette MERCENT.

Mesdames DODIN et FORTIN sont annoncées suppléantes.

C'est madame Christelle DELANOUE qui sera l'interlocutrice des parents élus auprès de la directrice de l'école.

## ❷ Rentrée 2017 : effectifs, organisation de l'école,... (cf document 1)

À ce jour, l'école accueille **142 élèves**, venant de **120 familles**.

On note, sur l'école, un « déséquilibre » entre le nombre de garçons et celui des filles (16 garçons de plus que de filles. Le CM1, à lui seul, compte 15 garçons de plus que de filles !)

Madame Charlène GUILLOT, qui n'apparaît pas sur le tableau, assure la classe de monsieur DINOCHÉAU, qui travaille à temps partiel, le jeudi.

Monsieur BRETON, qui n'apparaît pas non plus dans le tableau, assure la classe de madame Marie-Cécile CASTILLON pendant sa journée de décharge de direction le vendredi et chaque mercredi des semaines impaires. Il remplace aussi le jeudi madame Aurélie GILLET, qui travaille à temps partiel.

Deux autres adultes travaillent à l'école :

☞ madame Justine CHARPENTIER, Assistante de Vie Scolaire, affectée à 100% de son temps à la classe ULIS,

☞ madame Sylvie JARRY, Assistante de Vie Scolaire, affectée à 100 % de son temps à l'aide d'un élève reconnu avec un handicap.

Tous les élèves de la classe ULIS sont inclus, à des moments choisis de la journée, et pour des domaines d'enseignements précis, dans les autres classes.

## ❸ Vote du Règlement Intérieur de l'école (cf annexe) -NB : celui joint à ce PV est celui qui a été adopté-

Le Règlement Intérieur de l'école s'inscrit intégralement dans le *Règlement-Type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Sarthe* arrêté le 10

avril 2015. Il rappelle les droits et devoirs des membres de la communauté éducative et spécifie les caractéristiques propres à l'école.

Il sera donné pour signature à chaque famille, dès que possible après ce Conseil d'École.

La proposition du Règlement est lue, commentée, complétée à partir des remarques suivantes :

⇒ Faire apparaître plus clairement que le répondeur téléphonique de l'école est « ouvert » 24h. Il ne faut pas hésiter à l'utiliser pour prévenir de l'absence d'un élève. Cela évite à l'école d'appeler la famille le matin quand celle-ci n'a pas prévenu de l'absence en classe de son enfant.

⇒ Repréciser que **TOUTES les entrées** dans l'école sont fermées pendant les plages horaires de l'école et qu'**en cas de retard**, la famille devra accompagner l'enfant auprès de l'entrée de la rue du restaurant scolaire.

En réponse à la *question 4*, il est rappelé que le nettoyage des toilettes est fait quotidiennement. La question soulevée relève davantage d'une sensibilisation à faire, et refaire, auprès des enfants sur le respect des biens collectifs. Les enseignants s'y emploient (affiches, « rappels à l'ordre » réguliers, ...) pendant le temps scolaire, mais cela n'est pas toujours assimilé par les élèves !

Le Règlement Intérieur a été adopté à l'unanimité, avec les modifications apportées suite à ces discussions et à partir du projet proposé.

#### ④ **Bilan des comptes 2016/2017 de la coopérative scolaire** (cf document 3)

Madame CASTILLON commente le bilan financier de l'année scolaire 2016/2017.

Au préalable, elle informe que la coopérative scolaire de l'école, étant un des maillons de l'association départementale de l'OCCE de la Sarthe, a changé de banque. Le compte est désormais ouvert au Crédit Mutuel.

L'année scolaire 2016/2017 a été marquée par le voyage de toute l'école au mois de juin (en 3 voyages) à NANTES (aux *Machines de l'Île* et au muséum d'Histoire Naturelle).

Elle en profite pour remercier chaleureusement l'Association *Récré'Action* et la Mairie pour leur participation financière au coût de ces voyages. Les deux partenaires réunis en ont couvert la totalité.

Madame CASTILLON profite aussi de ce point de l'ordre du jour pour remercier la Mairie d'avoir acheté pour l'école une mini chaîne pouvant lire les clés USB, ainsi qu'une enceinte puissante, avec microphones, qui sera utile lors d'activités en très grands groupes.

L'année comptable 2017/2018 de la coopérative démarre avec une trésorerie disponible de 2893,86€.

#### ⑤ **Retour ou non de la semaine d'école à 4 jours ?**

En préalable à ce sujet, les représentants de la Mairie informent qu'ils ne connaissent pas les décisions de l'État -si la semaine des 4,5 jours était maintenue- sur la poursuite ou non du financement au profit des communes pour les activités « TAP ».

La Communauté de Communes, dont MONTFORT LE GESNOIS fait partie, cherche à mutualiser ses moyens quant à l'organisation par les services communaux du temps périscolaire (accueil des enfants avant et après l'école, ...). Actuellement, sur les 23 communes de la Com-Com, 2 sont revenues aux 4 jours d'école par semaine. Le un sujet est en débat au sein de cette instance.

La commune a lancé, auprès de toutes les familles des 2 écoles (maternelle et élémentaire) une enquête sur la préférence des parents quant à la semaine scolaire. Les résultats seront connus après le 14 novembre (*date limite demandée pour répondre à l'enquête*). Les élus n'émettront pas de choix sur le sujet tant que les résultats ne seront pas connus.

Les arguments exposés avant le vote sont les suivants :

➤ **pour le retour à 4 jours :**

- ✓ Les enfants sont fatigués à la fin de la semaine à 4 jours et demi. La coupure du mercredi permet un vrai moment de récupération chez les enfants, même lorsque les 2 parents travaillent.
- ✓ Il y a au moins un soir par semaine où on ne pense pas à l'école du lendemain (*pas de devoirs à faire absolument avant de se coucher*)
- ✓ Ce n'est pas un argument financier.

➤ **pour le maintien à 4,5 jours :**

- ✓ Cela fait une matinée d'apprentissage de plus dans la semaine. Les enfants sont beaucoup reposés et concentrés le matin et ils apprennent mieux.
- ✓ Les journées d'école sont moins longues. Les APC sont beaucoup plus faciles à « caser » dans une semaine à 4,5 jours. Où les « mettre » dans une semaine à 4 jours de 6h avec une pause méridienne de 1,5h, dépendante de l'organisation du restaurant scolaire ?
- ✓ Le rythme de la semaine est plus régulier.
- ✓ Les enfants aiment bien les activités proposées par les animateurs des TAP. Les enfants sont fatigués. La coupure du mercredi permet un vrai moment de récupération chez les enfants, même lorsque les 2 parents travaillent.

Madame CASTILLON précise -avant de passer au vote- que, sur le sujet, la problématique de l'école primaire n'est sans doute pas la même que celle de l'école maternelle.

**Résultats du vote :**

- ⇒ pour le maintien à 4,5 jours : 7 enseignants et 2 parents
- ⇒ pour le retour à 4 jours : 5 parents
- ⇒ abstentions : 2 conseillers municipaux

**Ⓞ Projets pour 2017/2018**

Le fil conducteur de cette année sera : « Le Sport », mais les projets ne sont pas encore arrêtés. Une réunion avec le Conseiller Pédagogique en EPS est prévue la semaine prochaine pour avancer sur le sujet.

## ☞ Piscine

Les élèves de CP de madame GILLET -avec les Grandes Sections de l'école maternelle- participent à l'activité, qui se déroule à la piscine SITELLIA le vendredi après-midi depuis le 11 septembre jusqu'au 8 décembre (de 14h à 14h40 dans l'eau).

Les autres élèves de CP et TOUS les élèves du CE1 participeront à l'activité sous la responsabilité de madame CASTILLON -avec une classe de l'école de COUDRECIEUX- le mardi matin à partir du 27 mars jusqu'au 26 juin (de 10h50 à 11h30 dans l'eau).

Pour éviter que ce soit toujours les mêmes parents agréés qui accompagnent les classes à la piscine, à chaque rentrée et avant le 2<sup>ème</sup> cycle piscine, l'école relance les parents pour que ceux-ci passent leur agrément. Car, sans parent agréé, l'activité piscine n'est plus possible.

## ☞ Équipement informatique et Service Civique

☞ Une réunion amorçant la mise en place d'un équipement numérique dans l'école (1 vidéoprojecteur fixe dans chaque classe, pour l'essentiel) est programmée le 15 novembre. Elle réunira l'école, le correspondant informatique de la circonscription académique et la Mairie.

☞ La demande de 2 jeunes en Service Civique pour aider l'école pour la gestion de la bibliothèque ou pour être en appui des enseignants dans la vie pratique de la classe (Arts Plastiques, Sports,...) a été acceptée. Mais, à ce jour, aucun candidat ne s'est présenté. Et le sujet de la gestion de la bibliothèque de l'école reste entier.

## ⑦ Questions diverses

⇒ **Questions 1, 2 et 3** : Le bac à sable est un des terrains de jeux préférés (avec le terrain de foot/basket) des enfants pendant les récréations. Le sable est changé tous les ans. Sa suppression n'est pas envisagée.

La sécurisation de l'école est encore plus stricte cette année, avec la fermeture de tous les portails, comme cela a été noté dans le règlement Intérieur. Le projet de réaménagement de l'environnement de l'école intègre toutes les préoccupations de sécurité. Certaines parties de ce projet font déjà l'objet d'un appel d'offres.

⇒ **Question 5** : Le responsable des service périscolaires rappelle que les enfants ont, pendant l'Accueil Péri-Scolaire, un endroit pour faire leurs devoirs et peuvent demander de l'Aide aux animateurs(trices).

⇒ **Investissements de la Mairie dans le matériel sportif du gymnase.**

M. Maillard, de la Mairie, informe que les demandes de matériel, formulées par le deuxième Conseil d'École de 2016/2017, ont été concrétisées.

L'ordre du jour étant épuisé, madame CASTILLON lève la séance à 20 heures 20.

**La directrice :**  
M-C CASTILLON

**Le secrétaire de séance:**  
C. CARVAHLO